



## Maison acheter en indivision

Par **sakisgoutzio**, le **08/09/2013** à **13:47**

Bonjour,

j'ai acheté une maison en indivision (75%/25%). Mon amie (75%) est partie. J'habite en ce moment dans la maison, c'est elle qui paye le crédit et me demande un loyer pour sa part. On a mis la maison est en vente.

Je pense que le loyer qu'elle va me demander sera trop élevé pour moi.

Si je quitte la maison pour prendre une location est-ce que je perd mes droits ? Et est-ce qu'elle a le droit de retourner dans la maison ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **08/09/2013** à **14:47**

bjr,

votre amie est en droit de vous demander une indemnité d'occupation en tenant compte du fait que c'est elle qui rembourse le crédit.

si vous quittez la maison, vous conservez les 25% dans l'indivision.

elle a bien sur le droit de retourner dans la maison surtout si c'est elle seule qui rembourse le crédit.

cdt

Par **sakisgoutzio**, le **08/09/2013** à **16:25**

la maison est mis en vente dans une agence immobiliere,

on a signee tt les deux le mandat de vente , hier j pasee a l agence et ils mon anonce que mon ex amie a arete le mandat exclusive sans me demandee. je voulais savoir si avec ce geste elle a tjours le drois de me demande un loyer pour les mois précédentes , depuis q elle est parti jusq hier

merci

Par **youris**, le **08/09/2013** à **17:36**

bjr,

le fait qu'elle ne veuille plus vendre ne lui interdit pas de vous réclamer une indemnité d'occupation.

pourquoi seriez-vous logé gratuitement surtout si c'est votre ex qui rembourse le crédit ?

cdt